



<b>INITIALES DE LA PRÉSIDENTE</b>	<b>Procès-verbal de l'assemblée générale de parents de l'école Saint-Octave</b>
<b>INITIALES DE LA DIRECTION</b>	
[Numéro de la résolution ou annotation]	<p style="text-align: center;"><b>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Établissement école Saint-Octave</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Procès-verbal de l'Assemblée générale de parents tenue le 13 septembre 2023 à 18 h 15</b></p> <p><b>ÉTAIT PRÉSENT</b></p> <p style="text-align: center;">Marie-Christine Bruneau, parent, Présidente du Conseil d'établissement</p> <p><b>PARTICIPAIENT ÉGALEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Gilbert Krause, directeur</li><li>➤ Josée Pelletier, directrice adjointe</li></ul> <p><b>1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 h 15</b></p> <p><b>2. ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE DU CÉ</b></p> <p>La présidence accueille les parents et ouvre la séance.</p> <p><b>3. MOT DE BIENVENUE DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT</b></p> <p>La direction de l'établissement, Gilbert Krause, se présente et accueille les parents.</p> <p><b>4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b></p>

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE	<b>Procès-verbal de l'assemblée générale de parents de l'école Saint-Octave</b>
INITIALES DE LA DIRECTRICE	
AG # 23-24-XXX	<p><b>Il est proposé</b> par Annick Guénette , parent, et résolu :</p> <p><b>Que</b> l'ordre du jour de l'assemblée générale des parents soit adopté tel que déposé.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p>
AG # 23-24-XXX	<p><b>5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 septembre 2022</b></p> <p><b>Il est proposé</b> par Gina Pelletier, parent, et résolu :</p> <p><b>QUE</b> le procès-verbal de l'Assemblée générale des parents du 15 septembre 2022 soit adopté tel que déposé.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</b></p> <p>Copie de ce rapport est remise aux parents présents à l'Assemblée et sera transmise aux autres parents de l'établissement, ainsi qu'au Centre de services scolaire.</p> <p><b>6. ÉLECTION</b></p> <p><b>6.1. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION</b></p> <p><b>Il est proposé</b> par Mathieu Brodeur, parent, et résolu :</p> <p><b>QUE</b> la présidence du Conseil d'établissement Gilbert Krause, préside les élections aux différents postes de représentants de parents.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</b></p> <p><b>6.2. NOMINATION DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION</b></p>

INITIALES DE LA PRÉSIDENCE	<b>Procès-verbal de l'assemblée générale de parents de l'école Saint-Octave</b>
INITIALES DE LA DIRECITON	
<p>AG # 23-24-XXX</p> <p>AG # 23-24-XXX</p> <p>AG # 23-24-XXX</p>	<p><b>Il est proposé</b> par Angelica Pineda, parent, et résolu :</p> <p><b>QUE</b> Josée Pelletier agit comme secrétaire d'élection aux différents postes de représentants de parents.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</b></p> <p><b>6.3. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b></p> <p>La présidence d'élections informe qu'il y a 3 postes vacants réservés aux parents au sein du Conseil d'établissement.</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes vacants;</p> <p><b>ATTENDU</b> les résultats du vote tenu;</p> <p><b>Il est proposé</b> par Vicky Rousseau, parent, et résolu :</p> <p><b>QUE</b> les personnes suivantes soient élues au Conseil d'établissement de l'établissement pour une durée de 2 ans, savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Julie Larivée,</li> <li>➤ Diego Alberto Rodriguez,</li> <li>➤ Angelica Penida,</li> </ul> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</b></p> <p><b>6.4. ÉLECTION DE(S) SUBSTITUT(S) DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (au moins 2)</b></p> <p>La présidence d'élections informe qu'il y a 2 poste(s) vacant(s) de substitut(s) de représentant(s) des parents réservé(s) aux parents au sein du Conseil d'établissement.</p>

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE	<b>Procès-verbal de l'assemblée générale de parents de l'école Saint-Octave</b>
INITIALES DE LA DIRECTRICE	
AG # 23-24-XXX	<p><b>ATTENDU QUE</b> le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, celui-ci/ceux-ci est/sont élu(s) par acclamation au(x) poste(s) de substitut(s) de parents au sein du Conseil d'établissement de l'établissement pour une durée d'un an;</p> <p><b>Il est proposé</b> par Gina Pelletier, parent, et résolu :</p> <p><b>QUE</b> la/les personnes(s) suivante(s) soit/soient élue(s) comme substitut(s) des représentants de parents au Conseil d'établissement de l'établissement pour une durée d'un an, savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Andréanne Lévesque,</li> <li>➤ Marie-Christine Bruneau.</li> </ul> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</b></p> <p><b>6.5. ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE</b></p> <p>La présidence d'élections informe qu'il y a lieu d'élire un délégué au Comité de parents du Centre de services scolaire, lequel a la possibilité de siéger sur le Conseil d'administration du CSS.</p> <p><b>ATTENDU QU'</b> aucun candidat ne se présente pour le poste vacant, celui-ci demeure vacant.</p> <p><b>Il est proposé</b> par Vicky Rousseau, parent, et résolu :</p> <p><b>QUE</b> personne ne soit élue comme déléguée au Comité de parents du Centre de services scolaire pour une durée d'un (1) an, savoir :</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</b></p> <p><b>6.6. ÉLECTION DU SUBSTITUT DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE PARENTS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE</b></p>

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE	<b>Procès-verbal de l'assemblée générale de parents de l'école Saint-Octave</b>
INITIALES DE LA DIRECTRICE	
AG # 23-24-XXX	<p>La présidence d'élections informe qu'il n'y a pas lieu d'élire un substitut du délégué des parents au Comité de parents du Centre de services scolaire puisqu'aucun candidat ne se présente.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</b></p> <p><b>7. ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS</b></p> <p><b>7.1. ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS</b></p> <p>Il est proposé par Kathy Boutin, parent, et résolu :</p> <p><b>QU'un Organisme de participation de parents soit formé.</b></p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</b></p> <p><b>7.2. ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS : NOM</b></p> <p>Il est proposé par Andrée-Anne Lévesque, parent, et résolu :</p> <p><b>QUE l'Organisme de participation de parents porte le nom de</b></p> <p>OPP Saint-Octave.</p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</b></p> <p><b>7.3. ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS : RÈGLES DE FONCTIONNEMENT</b></p> <p>Il est proposé par Andrée-Anne Lévesque, parent, et résolu :</p> <p><b>QUE l'Organisme de participation de parents soit soumis aux règles de fonctionnement suivantes, à savoir : (rencontres ponctuelles, selon les besoins).</b></p> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</b></p>

INITIALES DE LA PRÉSIDENCE	<b>Procès-verbal de l'assemblée générale de parents de l'école Saint-Octave</b>
INITIALES DE LA DIRECTION	
AG # 23-24-XXX	<p><b>7.4. ORGANISME DE PARTICIPATION DE PARENTS : ÉLECTION DES MEMBRES</b></p> <p><b>Il est proposé</b> par Annick Guénettei, parent, et résolu :</p> <p><b>QUE</b> les personnes suivantes soient élues membres de l'Organisme de participation de parents pour une durée d'un (1) an, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Catherine Signori,</li> <li>➤ Andrée-Anne Lévesque.</li> </ul> <p><b>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</b></p> <p><b>8. INFORMATION DE LA DIRECTION</b></p> <p>La direction de l'établissement présente les sujets d'actualité.</p> <p><b>9. DATE DE LA PREMIÈRE RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b></p> <p>La direction de l'établissement informe l'assemblée que la première rencontre du Conseil d'établissement se tiendra le 5 octobre à 18 h 30, à l'établissement.</p> <p><b>10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 h 47.</b></p> <p>Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités;</p> <p><b>Il est proposé</b> par Annick Guénette, parent, et résolu :</p> <p><b>QUE</b> la séance soit levée.</p>

INITIALES DE LA PRÉSIDENTE

INITIALES DE LA DIRECTION

Procès-verbal  
de l'assemblée générale de parents  
de l'école Saint-Octave

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



La présidence



La direction

AG # 23-24-XXX

AG # 23-24-XXX